

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire **le Jeudi 08 Avril 2021 à 20H15**, salle des fêtes de Lumes selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|--|
| 1. Secrétaire de séance | 11. Contrat CAMDA |
| 2. Adoption du Procès-Verbal du 25/01/2021 | 12. Contrat éco-pâturage |
| 3. Compte Administratif 2020 | 13. Convention LISA |
| 4. Compte de Gestion 2020 | 14. Règlement PPRI |
| 5. Affectation des résultats | 15. Convention contrôle des hydrants |
| 6. Taux d'imposition 2021 | 16. Prise en charge BAFA |
| 7. Budget Primitif 2021 | 17. Contrats PEC Mission Locale |
| 8. Subvention C.C.A.S. | 18. Devis divers |
| 9. Vente tonne à lisier | 19. Courriers et informations diverses |
| 10. Renouvellement contrat gaz | 20. Questions diverses |

Le Maire,**Olivier PETITFRERE**

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle des Fêtes, le **Jeudi 08 Avril 2021 à 20 H 15** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES - Bastien JAISSON - Sylvain LIEBEAUX (arrivé à 20 H 20) - Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE.
Mesdames Murielle AMBERT - Nadia BOROWY - Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON (arrivée à 20 H 28) - Pascale LAUX - Ludivine RIVIERE – Annick THELIER

Absent excusé : M. Jean-Pol LEDOCQ

Absent : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le retrait du point 16 : Prise en charge BAFA, annulée en raison des conditions sanitaires.

Les membres présents acceptent cette demande à l'unanimité.

 **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 25/01/2021**

Madame Nadia BOROWY souhaite l'ajout suivant « A la demande de certains habitants » devant son information sur les stationnements au Val Fleury dans les questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 25 Janvier 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

Arrivée de Monsieur Sylvain LIEBEAUX à 20 H 20.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 **DELIBERATION**

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Eric DEREGARD est élu Président de séance.

Monsieur Eric DEREGARD présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2020 du Service Général.

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du Service Général qui présente :

- Un excédent d'investissement de 338 862,49 €
 - Un excédent de fonctionnement de 337 663,39 €
- Ce qui donne un résultat excédentaire de 676 525,88 €

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Arrivée de Madame Peggy GUILLON à 20 H 28.

 **DELIBERATION**

COMPTE DE GESTION 2020

Les membres du Conseil Municipal, ayant constaté que le Compte de Gestion et le Compte Administratif du Service Général de la Commune étaient identiques, acceptent à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 établi par les Services de la Perception.

 **DELIBERATION**

AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le résultat comptable de 2020 de la Section d'Investissement de – 17 245,52 €

Vu le résultat antérieur de + 356 108,01 €

Vu l'état des reports des dépenses d'investissement de 260 791,58 €

Vu l'état des reports des recettes d'investissement de 0,00 €

Le résultat corrigé est de 78 070,91 €

Vu le résultat comptable de 2020 de la Section de Fonctionnement de + 337 663,39 €

Les membres du Conseil Municipal, après avoir reçu toutes les informations sur le Service Général, et au vue du Compte de Gestion 2020, décident à l'unanimité :

- de reporter l'excédent d'investissement à l'article 001, soit la somme de 338 862,49 €
- d'affecter à l'article 1068, la somme de 337 663,39 €
- d'inscrire à l'article 002, la somme de 0,00 €



TAUX D'IMPOSITION 2021

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer en 2021 les taux d'imposition de référence pour l'année 2021 ainsi qu'il suit :

	Base	Taux 2021	Produit
Foncier bâti	1 073 000	40,61 %	435 745 €
Foncier Non Bâti	16 500	38,87 %	<u>6 414 €</u>
			442 159 €

Monsieur le Maire précise que le Foncier Bâti résulte de la disparition de la Taxe d'Habitation et que le taux communal de 2020 de 16,57 % est reconduit (le taux de 40,61 % résulte de la somme du taux communal et du taux départemental : 24,04 %).



BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente les différents documents mis à disposition des élus et interroge ces derniers sur d'éventuelles observations. Il précise également que ce budget est présenté ce soir après trois réunions de finances qui, entre autre ont permis de fixer le cap des investissements sur toute la durée du mandat.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions formulées sur le Budget Primitif 2021 du Service Général, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent chapitre par chapitre, les propositions du budget ainsi formulées et constatent l'équilibre :

- de la Section de Fonctionnement à la somme de 1 166 263,96 € tant en recettes qu'en dépenses
- de la Section d'Investissement à la somme de 1 154 170,19 € tant en recettes qu'en dépenses



SUBVENTION C.C.A.S.

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000,00 € au C.C.A.S. de Lumes.



VENTE TONNE A LISIER

Après avoir lu le courrier de Monsieur LAURENCE, Monsieur le Maire demande l'avis des élus et propose la délibération suivante :

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la vente de la tonne à lisier à Monsieur LAURENCE Sébastien pour la somme de 200 euros et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles.



DELIBERATION

RENOUVELLEMENT CONTRAT GAZ

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat gaz auprès de la société ENGIE.

Le contrat regroupe les 4 branchements des bâtiments communaux en une seule facturation. Il est conclu pour une durée de 3 ans.



DELIBERATION

CONTRAT CAMDA

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le rajout de lieux (atelier, salle des fêtes, bâtiment associatif, cour de jeux) sur le contrat annuel de dératissage de la CAMDA pour un montant HT de 300,00 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents utiles. Le montant total du contrat s'élève à présent à 1 576,35 € HT.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de signature.



DELIBERATION

CONTRAT ECO-PATURAGE

Monsieur Eric DEREWARD présente le dispositif.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien des espaces paysagers par de l'éco-pâturage avec la société SAS « Les moutondeurs de Pearl » pour un montant de 18 144,00 € TTC.



DELIBERATION

CONVENTION LISA

Monsieur le Maire fait une lecture brève de la convention afin de limiter la prolifération des chats sur le territoire communal.

Laurent NICLOUX demande :

- si d'autres communes ont signé cette convention et combien de chats sont concernés annuellement. Monsieur le Maire répond que la commune de Saint-Laurent a signé cette convention et environ 10 chats sont stérilisés chaque année.

Eric DEREWARD demande s'il y a une quelconque obligation des communes. Monsieur le Maire répond que c'est obligatoire depuis le 01/01/2021.

Nadia BOROWY demande comment reconnaître un chat errant ?

Annick THELIER signale qu'il y a beaucoup de chats dans certains quartiers du village.

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre (Eric DEREGARD car il ne sait pas comment identifier un chat errant) et 2 abstentions (Sylvain LIEBEAUX et Nadia BOROWY car ils pensent que c'est inutile), autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de stérilisation des chats auprès de l'Association LISA.



REGLEMENT PPRi

Monsieur le Préfet sollicite auprès de la ville de Lumes une délibération motivée valant demande d'exception pour permettre la prise en compte des projets d'intérêt stratégique, situés sur le territoire communal, dans le cadre de l'élaboration de la cartographie réglementaire du nouveau PPRi Meuse Aval afin de respecter le calendrier du PPRi et lancer la consultation des Personnes Publiques Associées. Cette demande d'exception doit être accompagnée de l'avis de l'autorité compétente en matière de GEMAPI.

Le PPRi a pour objet :

- Délimiter les zones exposées au risque d'inondation
- Interdire tout type de constructions ou d'installations, sauf exceptions
- Prescrire les conditions de réalisation de ces exceptions
- Délimiter les zones qui ne seront pas directement exposées au risque d'inondation
- Définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde
- Définir les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation

Le PPRi constitue une servitude d'utilité publique et un document opposable aux tiers.

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent le souhait de présenter une demande d'exception au règlement PPRi concernant le Projet d'Intérêt Stratégique (zone PSA).

En effet, dans le cadre de la révision du PPRi sont autorisés par exception après décision du préfet, les projets d'intérêt stratégique examinés au regard des éléments d'appréciation suivante :

- La capacité du projet à assurer le libre écoulement des eaux, et la conservation des champs d'inondation ;
- Le niveau de protection du ou des éventuels systèmes d'endiguement, leurs conditions d'entretien et d'exploitation, ainsi que la connaissance des écoulements des eaux pour un évènement exceptionnel ;
- Une conception de l'aménagement permettant la sécurité des personnes et des biens et un retour rapide à une situation normale, ainsi que les dispositions en matière de sensibilisation des populations ;
- Les dispositions en matière d'alerte et de gestion de crise, y compris les délais prévisibles d'alerte et de secours au vu des caractéristiques de l'aléa ;
- La réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bassin de vie, par une action à une échelle plus large que celle du projet.



CONVENTION CONTROLE DES HYDRANTS

Monsieur le Maire fait une lecture brève de la convention afin de remettre en état le parc de bornes à incendie sur l'ensemble de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien des hydrants entre la commune de Lumes et Ardenne Métropole.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.



CONTRAT PEC ATSEM/ANIMATION ET ESPACES VERTS

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65 % dans la limite de 21 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

ATSEM/ANIMATION :

Monsieur le Maire présente l'intérêt de ce type d'emploi pour la collectivité en remplacement de Mme PONCHAUT (congé maternité).

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ATSEM/animatrice
- Durée du contrat : 6 mois (du 09/04/2021 au 08/10/2021)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la mission locale et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

ESPACES VERTS :

Monsieur le Maire présente une simulation financière :

- en 2020 : 19 906,92 € pour 1 contrat de 5 mois et 1 autre de 4 mois à temps complet,
- en 2021 : 4 362,12 € pour une proposition de 2 contrats de 20 heures (soit une économie de 15 544,80 €).

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Entretien Espaces Verts
- Durée des contrats : 6 mois (du 01/05/2021 au 31/10/2021)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec la mission locale et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer ces postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.



DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent les devis suivants :

- Pose d'un film anti-uv sur les fenêtres de l'école primaire (STICK ADHESIF) pour 3 700,00 € HT,
- Travaux de relevage des tombes au cimetière (ELABOR) pour 24 323,28 € TTC,
- Travaux logement école primaire (SATISFACTION RENOVATION) pour 3 157,72 € TTC,
- Désherbage du cimetière et du terrain stabilisé (BRUNELET PAYSAGE) pour 2 558,77 € TTC.

Pour information :

- Fourniture et pose d'un banc casier à l'école maternelle (EVP MENUISERIE) pour 672,00 € TTC,
- Achat de bureaux, sièges et lampes école maternelle (BUT) pour 559,94 € TTC,
- Achat d'étagères pour l'école maternelle (CONFORAMA) pour 89,98 € TTC,
- Achat de dalles de plafond pour l'école maternelle (MEB) pour 458,71 € TTC,
- Achat d'un plexiglass avec logo de la commune (MARQUAGE KELLER) pour 474,00 € TTC,
- Achat d'un parquet pour la salle de repos de la mairie (SIKKENS) pour 1 377,84 € TTC,
- Pose d'une cabine de douche logement école maternelle (ABI) pour 600,00 € TTC,
- Abattage de trembles Rue des Sittelles (REPAN Laurent) pour 456,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les agents de la commune débiteront le bois et celui-ci sera stocké pour être mis à la disposition des personnes dans le besoin (s'inscrire auprès du C.C.A.S.).

INFORMATIONS DIVERSES

Annick THELIER :

- Le Conseil d'Ecole a eu lieu la semaine dernière. Il y a actuellement 133 élèves répartis dans 5 classes. En septembre, on comptera 138 élèves répartis dans 6 classes,
- Mme BELOTTI fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire. Mme BERKACHE reprendra sa classe et deux nouveaux enseignants seront nommés pour la prochaine rentrée,
- Les enseignants sont contents des services rendus par la commune aux écoles,

- remercie les personnes qui ont distribué les chocolats de Pâques aux enfants.

Murielle AMBERT :

- Annonce l'organisation d'un marché tous les 3èmes mercredis de chaque mois et espère que les lumichons viendront nombreux. Le premier se déroulera le 21 avril prochain. Une information sera diffusée à tous les lumichons et dans les communes environnantes,
- Remercie Nadia BOROWY et Pascalie LAUX pour leur aide.

Eric DEREGARD :

- Pose des poubelles « chiens » effectuée. Seule une reste à fixer (on est encore à la recherche de l'endroit). Les premières retombées des habitants sont positives,
- Affiches « chiens » posées dans divers endroits de la commune,
- Création de divers massifs réalisés par l'entreprise BRUNELET,
- En attente de la proposition des serres du Vivier Guyon pour les plantations de printemps dans les différents bacs, suspensions....
- L'association VVVF est en stand by (2 partenaires en liquidation),
- Réunion fin avril pour le balisage et la cartographie de différents circuits de promenade, avec Ardenne Métropole, la Fédération Française de Randonnées, la mairie et La Balise (déjà 3 promenades reconnues par les élus),
- Mise en place du nouveau site internet en cours. La première version est en pré-production,
- Sortie de la nouvelle gazette semaine 18.

Olivier PETITFRERE :

- Eaux pluviales au Christ : une réunion a eu lieu dernièrement avec le Département, la Police de l'Eau, Ardenne Métropole et la commune pour trouver une solution. Les études sont en cours.
- Passage à la fibre optique réalisé sur toute la commune,
- Problème de verbalisation autour des écoles : un courrier a été adressé à la gendarmerie. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.
- Lotissement Géraud : attente de la réponse de M. JACQUIER. Un autre éventuel acquéreur serait intéressé.
- Maison Hartwitch : Le dossier avance. Le géomètre viendra métrer le terrain le 10/05. On attend la réponse du notaire pour la conduite à tenir sur ce dossier.
- Terrain Joie de vivre (Vente à M. PINOT). Le dépouillement du sondage effectué auprès des habitants de ce lotissement aura lieu semaine 17 en présence de M. DIDIER, des référents du quartier et de Monsieur le Maire.
- Affouage en cours. Les parts ont dû être remarquées par l'ONF car illisibles sur le terrain.
- Passage piétons autoroute en direction du cimetière : sera programmé en 2021 par le Conseil Départemental.
- Réhabilitation début Chemin des Lavandières : M. MATUCHET propose de remettre en état le chemin jusqu'à sa propriété. Le ballast lui sera fourni.
- Infos Ardenne Métropole : Taxe des Ordures Ménagères (taux cible à 10,10 % au lieu de 10,34 %) malgré la hausse de la TGAP (de 17,00 € la tonne à 30,00 €, soit 450 000 € dépensés en plus). On se dirigerait vers un enlèvement tous les 15 jours des deux containers des habitations et mise en conformité des déchèteries.

Questions posées aux derniers conseils :

- Stationnement Val Fleury (Nadia BOROWY) : on attend les photos du garde champêtre sur ses différents passages à divers moment de la journée.

- Remplacement Mme PONCHAUT, ATSEM (Bastien JAISON) : mise en place d'un contrat PEC.
- Aménagement trottoirs Rue de la Poste (Pascalle LAUX) : pas prévu au budget cette année.

COURRIERS DIVERS

- Attribution d'une subvention de 1 260,00 € par la Région au titre du dispositif « soutien au photovoltaïque »,
- Validation du projet « Label Ecoles Numériques 2020 » par le ministère de l'éducation nationale,
- Validation par l'indivision MAROTEAUX de la vente en l'état du terrain,
- Dégrèvement de 614 € des impôts pour pertes de récolte,
- Situation du déploiement de la fibre optique dans le département par Mme Bérengère POLETTI,
- Remerciements de l'Association La Balise pour la subvention de fonctionnement 2020,
- Demande d'aide financière de M. Romain THIEBAUT (forain) suite aux confinements successifs,
- Résultats de l'étude des rejets atmosphériques par la Fonderie Société Peugeot Citroën Mécanique de l'Est SNC.

QUESTIONS DIVERSES

/

Suspension de séance de 22 H 49 à 22 H 51.

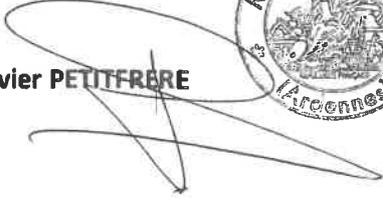
FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 00.

Le Secrétaire de séance


Eric DEREGARD

Le Maire,


Olivier PETITFRERE

